

## PUBLIC

Toute personne amenée à travailler en hauteur, sur un échafaudage, une échelle, une plateforme individuelle de travail...

## PRÉREQUIS

Aptitude médicale au poste de travail

## OBJECTIFS

- Connaître et identifier les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et maîtriser les principes de sécurité
- Choisir les moyens de prévention et de protection
- Appliquer les prescriptions de sécurité
- Utiliser les équipements de protection individuelle

## COMPÉTENCES VISÉES

- Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur sur site non équipé
- Utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en toute sécurité
- Définir et mettre en place les points d'ancrage à utiliser

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues dans l'entreprise ou dans la branche professionnelle.

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (dont films INRS sur les risques, étude de cas).

Utilisation des équipements individuels et collectifs de l'entreprise

## VALIDATION ET ATTESTATION

Contrôle des connaissances (QCM) et mise en situation pratique sur une installation sécurisée (chez le client ou le centre de formation).

## DURÉE DE LA FORMATION

1 Jour [pour un groupe de 4 à 10 personnes]

## COÛT DE LA PRESTATION

Forfait [par session] 850, 00 € net de taxe

Forfait [par personne] 300, 00 € net de Taxe

## PROGRAMME

MISE A JOUR LE 20/03/2020

1. Apports théoriques
  - La réglementation
  - Les accidents du travail
  - Les mesures générales de prévention
  - L'analyse des risques
  - Repérer et prévenir les situations à risques
  - Les conséquences de la chute
  - Les protections collectives
  - Les protections individuelles
  - Le poste de travail
  - Les accès et circulations
  - Le matériel de travail en hauteur
2. Mise en situation pratique
  - Utilisation de son Harnais de sécurité
  - Accès sur une plateforme sécurisé

Bilan et synthèse de la formation

## IMPORTANT :

La partie pratique est conditionnée par la mise à disposition du client d'une zone de travail sécurisée (gardes corps et/ou ligne de vie).